

# Le Journal des Trois-Rivières.

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

RÉDIGÉ PAR UN  
COMITÉ DE COLLABORATEURS.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMBRIS, CHARITAS.

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE  
GEDÉON DESILETS

Dixième Année.

LES TROIS-RIVIÈRES, (Canada,) 18 Février 1875.

No. 77.

## FEUILLETON DU "JOURNAL."

### DIX-HUIT ANS

### LES SAUVAGES.

PAR FERNAND-MICHEL.

#### FILE A LA CROSSE

##### CHAPITRE VII

Mes travaux d'architecture étaient terminés, et je me mis alors à l'étude des deux langues qui allaient m'être indispensables pour ma mission et la rendre possible et fructueuse.

Ces deux langues sont : le CRIS et le MONTAGNAIS.

##### IV

La plupart des langues sauvages ont une régularité, une justesse qui surprennent ; quelques auteurs ont prétendu leur trouver du rapport avec l'hébreu, d'autres avec le grec.

Quand à moi, malgré mes étonnantes approfondies de quelques-unes de ces langues, non-seulement je n'osais formuler une opinion sur leur origine, mais encore je n'osais décider si le cris et le montagnais par exemple sont des langues mères plutôt que le *soux* ou le *huron*.

Quoi qu'il en soit, la langue cris et la langue montagnaise, dont j'ai commencé l'étude à l'île à la Crosse, me paraissent assez originales pour que j'en dise ici quelques mots.

##### V

#### LA LANGUE CRIS.

La langue cris offre partout une régularité parfaite, sauf quelques exceptions dans la composition intrinsèque et transitive des verbes ; elle n'a pas une seule exception dans la conjugaison.

La langue cris a sept conjugaisons régulières, dont quatre neutres ou actives, et trois passives, auxquelles il faut ajouter une relative.

Tout est verbe ou devient verbe dans cette langue. Ainsi, au lieu de dire le jour on est obligé de dire en cris : *il fait jour*, *KUJGAW*.

Au lieu de dire la pluie, on dit : *il pleut*, *KIMIWAN*.

Le verbe contient les régimes directs et indirects. Les propositions sont également directes et indirectes. C'est par un changement de terminaisons que l'on exprime les rapports.

#### ACTIF.

#### PASSIF.

*Ni sakikam, j'aime lui.*

*Ni sakikam, j'aime cela.*

*Ni sakikam, j'aime que.*

*Ni sakikam, j'aime moi.*

*Ni sakikam, j'aime toi.*

*Ni sakikik, il est aimé par moi.*

*Ni sakikikam, cela est aimé par moi.*

*Ni sakikikam, on aime moi.*

*Ni sakikikam, on aime toi.*

*Koskikam, je suis aimé par lui.*

#### MUTUEL.

*Ni sakikamam, nous nous aimons.*

Ce qui fait la beauté de cette langue, c'est sa force mathématique et la clarté de ses expressions.

Ainsi, pour dire :

*La voie la plus courte pour aller à Dieu, c'est l'amour mutuel.*

On dit :

*Wehantawé Kije-Manito Kida Sakikam Kelméi*

*Tou a fait Dieu afin que on l'aime et fonde*

*Sakikamam.*

Qu'on aime mutuellement.

La langue cris se compose de beaucoup de voyelles et d'un petit nombre de consonnes qui sont :

B, T, K, M, N, S.

Elle n'a pas les consonnes.

L, F, V, X.

Ce qui fait que Cris ne peuvent prononcer qu'imparfaitement certains mots français.

Ils disent CATOMIK au lieu de *Catholique*, PIEN au lieu de *Pierre*, PAN au lieu de *Pain*.

Les Cris ont trois R différents, le plus fréquent a quelque rapport avec le R gras des Provençaux. Ils ont aussi trois E bien accentués et un E muet. Ils font un très grand usage du double W anglais et du K.

De ce concours de voyelles et de consonnes, tantôt douces et tantôt fortes, naît une harmonie généralement agréable à l'oreille.

La langue cris est donc douce quoique accentuée. Elle n'offre pour un Français aucune difficulté de prononciation.

##### VI

#### LA LANGUE MONTAGNAISE.

La langue des Montagnais est diamétralement opposée à celle des Cris. Ces deux langues diffèrent entre elles autant et peut-être plus encore que le français et le chinois.

Le montagnais est très-difficile sous quelque point de vue qu'on le considère. Sa prononciation offre des difficultés presque

insurmontables pour le plus grand nombre. Avant mon arrivée, les sauvages eux-mêmes ne croyaient pas qu'on pût parvenir à l'apprendre.

La grammaticaire en est à mon avis encore plus difficile que la prononciation. Cette langue n'a que des monosyllabes, des élocutions tellement mêlées, les unes aux autres qu'il semble impossible de les distinguer. Elle est, en un mot, un assemblage accablant d'obscurités. Il ne faut rien moins, pour se déterminer à étudier, qu'une raison surnaturelle, c'est-à-dire le salut des âmes. Mais, comme la plupart des autres langues sauvages, et plus encore même, elle offre des richesses intrinsèques qui ravissent l'esprit.

Quand on la considère dans son ensemble, quand on voit l'ordre parfait qui y règne, son exactitude dans le fond comme dans la forme, on est tenté de se prosterner et de dire : — C'est bien Celui qui a placé les étoiles au firmament qui a fait ceci.

Pour conserver cette langue dans sa pureté, Dieu a donné à ces sauvages une oreille d'académicien. Un père se mettra facilement en colère, si son enfant en bas âge se sert d'une locution malsonnante, on emploie une construction de phrase vicieuse.

— Tu ne sauras donc jamais parler ? lui dit-il. Ce n'est pas ainsi qu'il faut dire. Les racines primitives, en montagnais, ne sont autres que les voyelles de nos alphabets.

A exprime a matière, E l'être, I la force O un être douteux, U, prononcé OU, la négation absolue ou la succession.

A, E, I, O, U, sont mis en action par des consonnes simples et des consonnes doubles. Ces lettres prennent plus ou moins de valeur, suivant que la voyelle qui tombe sur elle est plus ou moins forte.

Il serait impossible d'indiquer par écrit la prononciation, qui n'est le plus souvent qu'un souffle ou un grassement, et je sens que je dois m'arrêter, dans la crainte de devenir trop longtemps fastidieux par des démonstrations peu intelligibles.

J'ai voulu seulement donner au lecteur par ces quelques lignes, un aperçu de difficultés à vaincre, pour se mettre à même de pouvoir, non-seulement se faire comprendre des sauvages, mais surtout parler leur langue aussi bien et même mieux qu'eux. Sinon, il vous diront, comme il m'ont dit souvent au commencement de mon apostolat :

— Comment veux-tu que nous te croyions ? tu es un enfant, tu ne sais pas parler.

#### CHAPITRE VIII

Sommaire. — Les lettres. — La république française à l'île à la Crosse. — Cette mission ne reçoit pas de secours. — Crainte pour l'œuvre de la Propagation de la foi. — Mises des missionnaires. — M. Ladoche et le révérend Père Taché partent. — Nouvelles lettres. — Henry Farand reste seul. — Retour inespéré du révérend Père Taché. — Henry Farand apprend la mort de sa mère.

##### I

J'étais à l'île à la Crosse depuis cinq mois et durant ces cinq mois, jour et nuit, ne prenant que quelques rares heures de repos j'étudiais les deux langues sauvages dont je viens de parler, lorsqu'un soir nous entendîmes crier à notre porte :

— Voici les lettres. Lorsque pendant si longtemps on est resté séparé du reste du monde, les lettres ce sont des cœurs qui vous aiment, et qui viennent à vous comme par enchantement, des pensées et des souvenirs que la patrie vous envoie. J'aurais voulu lire toutes à la fois, puis je n'osais en briser le cachet. — Est-ce la joie ou la douleur qu'elles m'apportent ? Hélas ! c'était la douleur. L'une m'apprenait la mort de plusieurs de mes proches, et une autre que la république avait été proclamée en France, et qu'elle inspirait des craintes à l'œuvre de la Propagation de la foi. — " n'entreprenez plus rien, nous écrivait-on, il faudra peut-être renoncer aux missions. — Renoncer à notre mission ! — jamais dites-vous. Et aussitôt réunis en conseil, je dis à mes deux confrères :

" Nos sauvages donnent déjà des preuves non équivoques de conversion. Vivons comme eux de chasse et de pêche, vivons de racines s'il le faut, revêtons-nous des peaux des animaux s'il le faut, mais ne les abandonnons pas. Cédant alors aux nécessités de notre position, quoique privés de tout secours, nous pûmes passer les derniers mois de l'hiver. Nous allions tantôt visiter nos filets, tantôt chercher une charge de foin, pour nourrir notre unique vache. Nous faisons même quelques fois de délicieuses promenades, sur la neige, dans un traîneau attelé d'une demi-douzaine de chiens.

Vers le 15 du mois de mai, nous avions déjà fait notre petite semaille, quand la glace du lac, qui nous séparait des sauvages, se fonda, et nous vîmes aussitôt arriver, par cette vaste et longue crevasse, une multitude de canots. En quelques heures nous eûmes autour de nous un gros village.

Les sauvages heureux de nous voir et de nous serrer la main, manifestèrent leur contentement par des cris et des danses ; tons nous promettaient de se faire chréti-

ens, tous voulaient s'instruire. Chose admirable, ces hommes de la nature ont des dispositions naturelles qui leur permettent de saisir promptement ce qu'on leur enseigne. En moins de quatre semaines un grand nombre savent lire et écrire.

### L'histoire des Trois-Rivières

(Année 1646.)

[Suite.]

#### Sommaire. — Mort de Piescaret.

Les Iroquois savaient tout ce qu'il leur importait de savoir. Aussi pour frapper sans manquer leurs coups, cherchaient-ils et l'homme et la localité les mieux faits pour personifier la tête de la nation qu'ils avaient entrepris de détruire. Piescaret était le grand chef des Algonquins ; les villages des Algonquins étaient tous aux environs des Trois-Rivières (voir Nicolas Perrot), c'était donc là que devait se jouer le drame le plus important de cette longue guerre.

Les Iroquois se divisèrent en deux bandes l'une au nord du lac, l'autre au sud, pour aller surprendre les chasseurs algonquins. Des le jour de l'adoption de ce plan de campagne, ils rejoignirent le parti de Jean TaSkaran dont les forces n'avaient aucune proportion avec les leurs ; se voyant perdus les Algonquins cherchèrent toutefois à résister. Au premier rang des Iroquois, Bernard aperçut son frère Pierre, et en même temps un guerrier qui reconnut Bernard lui cria qu'il serait épargné s'il voulait se rendre. Il refusa énergiquement en les appelant lâches et traîtres. Aussitôt un Iroquois se jeta sur lui. Bernard fut d'un coup de hache, mais il regoût aussitôt une balle dans la cuisse et une flèche au côté. Alors s'adressant aux ennemis, il leur demanda de le point l'achever avant qu'il ait fait sa prière ; on lui accorde cette grâce et il se met à genoux, puis se relevant présente sa poitrine aux épées qui y plongent à loisir. Après avoir tué plusieurs Algonquins et fait le reste prisonnier, la bande iroquoise alla rejoindre près du lac, Saint-Pierre l'autre parti, dont nous allons parler.

Cette seconde bande fut aussi heureuse que la première dans sa chasse à l'homme, elle eut même l'avantage de mettre à mort un guerrier qui à lui seul l'épouvantait plus qu' tous les Algonquins réunis. Après avoir trouvé la piste des gens de Piescaret, elle tomba sur leur campement, enleva les bagages, les femmes et les enfants qu'il renfermait, et se mit en devoir de chercher les chasseurs répandus aux environs. Dix (1)

(1) La Relation du Père Lalemant et la mère de l'Incarnation écrivent dix ; Nicolas Perrot et Basqueville de la Potherie, six ; M. Ferland adopte dix. Iroquois allant à la découverte, rencontrèrent (2) Piescaret qui retournait de la chasse.

(2) Les mémoires du temps n'indiquent point l'endroit où eut lieu la rencontre. Nicolas Perrot fait entendre que Piescaret, avait établi son principal campement sur la rivière Nicolet et dit qu'il en était parti pour aller à la chasse, au-delà de la rivière Saint-François, et que comme il s'en retournait il rencontra les Iroquois. C'était donc quelque part dans la baie de la Vallière. Quant au campement de Piescaret mentionné ici, Baq. de la Potherie dit qu'il était dans les profondeurs de la rivière Nicolet.

se, sur les glaces, chargé de mufles et de langues d'orignal, et marchant " à la négligence. " En l'apercevant, ils entonnèrent un chant de paix, ce que voyant, le chef algonquin s'arrêta et fit entendre aussi une chanson amicale, car il ne croyait pas que la guerre fut recommencée et il les prenait pour des ambassadeurs ; du reste il était trop brave pour être d'une prudence consommée. Il les laissa donc approcher et les invita à se rendre à son village situé à deux ou trois milles de là. Les Iroquois se gardèrent bien de lui donner des soupçons et se mirent à marcher devant lui, après l'avoir débarrassé par forme de politesse, du fardeau qu'il portait. Un seul homme resta en arrière sous un prétexte quelconque, mais rejoignit bientôt le groupe, et profitant de l'inattention de Piescaret saisit le terrible Algonquin par les cheveux, l'assomma d'un coup de casse-tête, et lui leva la chevelure. Munis des renseignements arrachés par la confiance au malheureux Piescaret, ses meurtriers se rendirent avec toute leur bande séparée en deux détachements sur les rivières Machiche et Nicolet, où étaient les campements algonquins et le lendemain, à la pointe du jour, ils tombèrent dessus, les détruisirent massacrant les hommes et amenant les femmes en captivité.

La nation algonquienne n'a fait que décroître et disparaître sous les coups des Iroquois à partir de ce moment.

Cinq chasseurs, appartenant à la troupe du sud, réussirent à s'échapper et à rentrer aux Trois-Rivières, les uns après les autres ou ils apportèrent la nouvelle que les Iroquois tenaient tous les abords de la place. On a prétendu qu'à cette époque ils étaient un millier dans les environs des Trois-Rivières. Les habitants se réunirent et prirent des mesures pour résister à une attaque, mais les maraudeurs n'avaient point l'intention d'en venir aux mains avec les Français protégés par leur palissades et le canon du fort. Leurs courses réussirent d'ailleurs si parfaitement qu'ils répandirent

le terreur dans tout le pays. Une seule de leurs bandes prit jusqu'à quarante algonquins près des Trois-Rivières, mais sept Français guidés par un Algonquin en délivrèrent une partie et tuèrent dix Iroquois à la faveur d'une attaque de nuit. (3)

(3) Relation, 1647, p. 8, 38-9 ; 103-3 ; 23. Nicolas Perrot, p. 409-5. La Mère de l'Incarnation Lett. hist. p. 418-24, 429. Baqueville de la Potherie Hist. de Can. sept. Doulier de Casson Hist. du Montréal, p. 62. Bibaud Les Sauvages illustrés vol. I, p. 359. Journal des Jésuites, p. 70-82. [A continuer.]

### Lettres Carlites.

25 janvier.

Dans le banquet offert au jeune fils de dona Isabel à Barcelone, on porta plusieurs toasts plus ou moins fantaisistes, mais le dernier, d'un journaliste espagnol, était d'une vérité saisissante.

" Au concours passé et futur de la presse étrangère ! "

Il faut bien avouer que celui donné par cette presse au coup d'Etat de Pavia et à l'avènement de Serrano, et mille télégrammes ou lettres qui sillonnaient l'Europe en tous sens, n'était que *peccata minuta* en comparaison de celui qu'elle donne depuis vingt-cinq jours au coup d'Etat de Martinz Campos et à l'avènement de don Alphonse.

Chaque jour les feuilles hostiles se voient quelque victoire carliste et quelques défaites carlistes. Vainement leur opposons-nous les démentis et les plus catégoriques. Rien ne les arrête, et elles recommencent le lendemain, sans réfléchir que leurs lecteurs peuvent bien se demander :

" Puisque les pertes carlistes sont si grandes, pourquoi ont-elles osé attaquer depuis trois mois la ligne du Carrasca, depuis quarante-cinq jours celle d'Hernani ? "

Il est faux que l'évêque de la Seo de Urgel songe à reconnaître don Alphonse ; que 47 officiers dont 18 d'artillerie aient demandé l'amnistie à Bayonne ; que notre ennemi Villegas ait battu, près de Valmaseda, notre ami Berriz ; enfin que le fameux Martinz Campos ait dispersé les forces réunies de Savalls, Huguet, etc.

Et comment qualifier la nouvelle sensation, lancée hier par le journal *la Liberté*, d'un prochain *concordat* et de la résignation du roi Charles VII à accepter une *penion des mains de son jeune cousin*, et à se retirer de cette lutte vraiment gigantesque, qui soutient personnellement depuis dix-neuf mois !

Les inventions elles-mêmes devraient avoir des limites.

La fidélité de notre armée est notoire, et pour ne parler que de ces deux derniers engagements, nous les enregistrons comme deux de nos bonnes victoires. Nous y ajouterons notre excursion à Ramales, près de Santander, couronnée, malgré les bruits contraires, d'un succès complet, et celle de Tristany à Gravollers, grâce à laquelle nos Catalans menacent en ce moment Barcelone.

Les feuilles hostiles ont donné une certaine importance à la bénédiction que le Saint-Père a envoyée au jeune don Alphonse. Il va sans dire qu'elles n'en donneront aucune à la bénédiction que Sa Sainteté envoya l'année dernière à dona Margarita, à l'occasion de la naissance de sa dernière fille.

La vérité est que Pie IX ne refuse jamais ses bénédictions aux princes et à certains personnages ; mais il n'entend pas leur donner la portée politique dont on veut se prevaloir.

Nous sommes en mesure d'affirmer que le télégramme se rapportant à cette bénédiction accordée sur demande, n'a pas été fidèlement reproduit.

Le Saint-Père y donnait des conseils, non au roi, mais au fils.

Or, le jeune don Alphonse a parlé un peu trop à Barcelone, Valence, Madrid et Peralta, de son libéralisme et de son *parlementarisme*, enfin de son respect de la liberté des cultes.

Puis, son *leader*, M. Canovas, avait commencé par déclarer aux représentants étrangers que le gouvernement de don Alfonso respecterait la tolérance religieuse.

Enfin, cette garantie n'étant pas trouvée suffisante, don Alphonse, à son arrivée à Madrid, a dû promettre :

" Le maintien de la liberté des cultes. "

Plus encore. Nous apprenons par un télégramme daté de Berlin le 23 janvier, et adressé au *Pall Mall Gazette*, que dans sa circulaire aux cabinets européens, le gouvernement espagnol accentue la déclaration faite par le prince de ne pas permettre à la religion catholique de devenir un instrument politique.

Constata-t-on de plus, que le fils donna Isabel n'a pas oublié dans ses excursions de présenter ses hommages et ses vœux à l'empereur Guillaume, à Berlin, tandis qu'il a oublié complètement de présenter ses regrets et ses espérances à son auguste parrain, le prisonnier du Vatican.

Concluons :

Don Alphonse sera forcément le roi de la révolution.

Don Carlos VII sera toujours le roi de la monarchie traditionnelle et chrétienne.

On se souvient qu'il a adhéré publiquement au *Syllabus*, et qu'il a promis de réta-

blir l'unité catholique, à laquelle tous les Espagnols sont inébranlablement attachés.

Si Rome pouvait avoir des préférences, elle ne serait jamais pour un prince rappelé par les révolutionnaires, espagnols et qui proclame si haut et si souvent le libéralisme et la liberté des cultes.

Aujourd'hui que l'Europe ne reconnaît d'autre droit public que celui de la conquête, d'autre loi que celle du nombre, d'autre lien entre les peuples que le droit de non-intervention, le moment semble venu de rappeler à la France, qui se meurt sous l'application de ces systèmes, comment elle a du sa grandeur à des principes dont la ruine se confond avec la sienne.

Après que cent peuples divers, venus de tous les points de l'horizon, se furent rencontrés pour la première fois en face des légions romaines, il s'écoula une période de plusieurs siècles pendant laquelle ces multitudes au milieu de luttes sans nombre, se groupèrent et se fixèrent sur le sol pour former des nations.

Alors apparut un homme qui sortit des derniers rangs de la société, vint prendre la direction de ces peuples pour les ruines du monde ancien à l'édifice de la chrétienté.

Cet homme fut Grégoire VII. Remplacer la féodalité, dont la tâche était accomplie, par une république chrétienne et en donner le gouvernement à un prêtre élu, comme le plus digne d'être le vicaire du Christ, tel était le plan gigantesque qu'apportait sur le trône pontifical le plus grand Pape du moyen âge.

Un pareil projet s'attaquait à tout ce qui avait pourvu dans la société d'alors ; l'aristocratie féodale, les royautes, le haut clergé féodal ; mais Grégoire VII, l'homme le plus grand et le plus vertueux de son siècle, remarque M. Lavallée, avait pour lui la masse du peuple et les moines, qui voyaient avec transport dans le Pape leur représentant et leur défenseur. La monarchie de l'Eglise, en effet, fut le commencement de la liberté, elle fut le plus beau triomphe de l'intelligence sur la matière et eut la plus grande influence sur la révolution plébéienne qui enfanta les communes et les républiques au moyen âge.

Rien n'est moins connu et cependant rien n'est plus important que les causes d'où sortit, vers le onzième siècle ce magnifique système social qui avait pour base la commune libre, se gouvernant elle-même et, pour sommet, la royauté appuyée sur la papauté.

A l'époque où parut Grégoire VII, la féodalité, qui avait été une transition nécessaire pour grouper les peuples amenés par la conquête sur le sol de l'Europe, la féodalité commençait à devenir oppressive.

Les guerres perpétuelles que se faisaient les seigneurs étaient pour les peuples la source de misères sans nombre. C'est alors que l'Eglise imagina d'opposer à la féodalité une puissance nouvelle, qui devait avoir de si grands destinés : le peuple, l'association populaire.

Dès lors, en effet, au moyen de la prédication, le clergé organisa contre la puissance seigneuriale une agitation pacifique, prélude de l'agitation guerrière, qui se traduisit par un nombre considérable de conciles provinciaux : plus de quatre-vingt en un siècle.

Après avoir enseigné aux faibles et aux opprimés leurs droits, l'Eglise met en leurs mains une arme puissante : l'association, la confrérie, née des premiers siècles de l'Eglise, mais qui prit alors une force et une importance nouvelle.

Elle appelle dans ses conciles non-seulement les évêques, les abbés, les simples prêtres ; mais à ces assemblées auxquelles les édifices sacrés ne suffisent plus et qu'elle tient sous la voûte du ciel, elle contemple les habitants des villes et des campagnes, les bourgeois et les manants.

Là on jurait de protéger la paix, de s'associer pour combattre les violeurs de la paix, pour défendre les clercs, les faibles, les paysans, les marchands. Pacte, convention solennelle de la cité et de la patrie, disaient les vieux chroniqueurs, qui variaient selon les lieux, mais qui renfermait toujours les mêmes obligations essentielles.

Tous les hommes, à partir de douze ans, devaient prêter serment à l'association pour la trêve de Dieu.

Dès lors, les conditions sociales se modifiaient ; la guerre éclatait-elle entre deux seigneurs ; s'ils veulent, comme autrefois, faire appel à la force et ravager la contrée, aussitôt le peuple criait vers l'évêque, et celui-ci, en vertu de la trêve de Dieu, fait d'abord cesser la guerre pendant 40 jours, puis cite les deux seigneurs devant le tribunal de la paix, car la paix a ses tribunaux, ses juges ses impôts et sa force publique, qui est tout le monde.

Mais si le seigneur refuse de comparaître devant ce tribunal ecclésiastique et populaire, s'il peut, comme autrefois, en appeler aux armes, il est excommunié, et dans le cas où cette peine, alors si terrible, ne suffit pas, l'association plébéienne s'ébranle, à la voix de l'évêque et sous la conduite des curés et des chefs élus, monte à l'assaut du manoir féodal.

Tels sont les éléments sur lesquels s'ap-

paya Grégoire VII pour ruiner la puissance féodale et organiser la chrétienté.

C'est ce qui nous explique comment, au milieu des luttes mémorables qu'il eut à soutenir contre la puissance impériale, la confiance des peuples ne l'abandonna jamais.

La papauté, en effet, et c'est là un rôle qui n'a pas été mis suffisamment en lumière par ainsi dire condensé en elle toutes les aspirations de ces âges populaires, qui, grâce à son initiative, allaient conquérir dans l'organisation sociale du moyen âge une si large place.

Aussi M. Aug. Thierry est-il obligé de reconnaître : "Que le moyen âge est la véritable époque des libertés bourgeoises."

"Les bourgeois du moyen âge, dit M. Guizot, se lèvent, élisent leurs magistrats, jugent, punissent, s'assemblent pour célébrer sur les affaires, tous viennent à ces assemblées, ont une voix : en un mot, ils se gouvernent, ils sont souverains."

Tels furent les résultats que les classes populaires retirèrent de l'intervention de la papauté dans la direction générale du monde chrétien.

Alors il n'était pas possible à un roi de soumettre au nom de la force un voisin désarmé, car la grande voix du pontife romain, dominant toutes les querelles, prononçait l'excommunication, et, s'il était nécessaire, mettait en mouvement les multitudes organisées pour la trêve de Dieu.

Ainsi la force trouvait des juges et la faiblesse des vengeurs.

Voilà ce que fit la papauté. Il faut rendre à Voltaire cette justice, qu'il comprit la nécessité d'une institution dont nous ressentons aujourd'hui si cruellement la perte :

"L'intérêt du genre humain, dit-il, demandait un frein qui retienne les souverains et qui mette à couvert la tête des peuples : ce frein de la religion aurait pu être, par une convention universelle, dans la main des papes."

Ces premiers Pontifes, en ne se mêlant de ces querelles temporelles que pour les apaiser, ou avertissant les rois et les peuples de leurs devoirs, en reprenant leurs crimes, en réservant l'excommunication pour les grands attentats, auraient toujours été regardés comme des images de Dieu sur la terre. Mais les hommes sont révoltés à l'aspect de leur défense que les lois et les moeurs souvent compromettent.

Telle est en effet la situation aujourd'hui : les souverains étant sans frein, les peuples sont sans défense, car la chrétienté est dissoute et l'Europe muette.

EDMOND DEMOLINS.

LES TROIS-RIVIERES



JEUDI 18 FEVRIER

Nous apprenons la pénible nouvelle de la mort de Sa Grandeur Mgr. Horan, ancien évêque de Kingston. Ses funérailles auront lieu vendredi.

La motion-McKenzie.

La motion-McKenzie a été adoptée à une immense majorité. Nous donnons ci-dessous le résultat du vote. La discussion provoquée par cette motion a été plus longue que fructueuse. Il est pénible d'avoir à constater que les membres du cabinet n'ont pu sacrifier la cause des Métis sans reconnaître la justice. L'hon. McKenzie en prenant la parole pour justifier la motion qu'il présentait, s'est heurté continuellement contre les faits qui montrent que Riel et Lépine sont principalement les personnes en faveur de qui l'amnistie a été promise. Il a été forcé de reconnaître l'engagement d'honneur qui existe pour le gouvernement de régler cette question. Il y a, disait-il, des changements d'administration ; mais le gouvernement existe toujours et est tenu d'administrer les affaires du pays suivant les principes de la probité et de l'honneur du caractère national. Quelques soient les vues et les principes des partis au pouvoir, ces derniers ne doivent pas dans ces cas, faire prévaloir leurs vues mais respecter les engagements qui ont été pris. Ce n'est pas nous qui avons dicté la politique de l'ancienne administration pour ce qui concerne le Nord-Ouest, nous y étions au contraire très-oppo-

Ce qui nous cause le plus d'étonnement au sujet de cette affaire, ce n'est pas tant la conduite des gens qui ont été accusés, mais la conduite des gens qui ont été accusés. Ceux-ci comme l'hon. McKenzie devaient s'appuyer sur l'enquête faite par le comité du Nord-Ouest pour motiver leur action. Or lorsque toute la population entière de la Province, lorsque tout le clergé et Nos Seigneurs les Evêques avaient trouvé dans l'enquête la preuve qu'une amnistie générale avait été promise, comment est-il trouvé vingt-sept canadiens français de la taille de l'hon. Fournier, de M. Fréchette, de Lévis, de M. Boyer de Maskinongé, de M. Lajoie de St. Maurice pour avoir le courage de se mettre en travers d'un sentiment aussi unanimement manifesté par leur compatriotes et soutenir que l'amnistie n'avait pas été promise pour Riel et de Lépine ? Pour supposer de la bonne foi à ces hommes, il faut de toute nécessité supposer qu'ils n'ont ni l'intelligence ni le cœur canadien, puisqu'ils jurent si différemment des canadiens de toutes les classes et de toutes les conditions. Les préjugés anti-religieux et anti-nationaux peuvent quelquefois occasionner de grandes divergences d'opinion ; mais on n'a jamais vu croyons-nous un spectacle aussi humiliant que celui que viennent de nous offrir les libéraux.

Pour. — MM. Baby, Boucher, Caron, Cimon, Coupl, Currier, Desjardins, Dugas, Gaudet, Gill, Harwood, Harteau, Lanthier, Masson, McDougall, (Trois-Rivières), Montplaisir, Mousseau, Oudet, Pisonneault, Pope, Robitaille, Rouleau, Wright (Ottawa). — 22.

Contre. — MM. Appleby, Archibald, Aylmer, Bain, Barrow, Barthe, Béchard, Bertram, Biggar, Blackburn, Blain, Blake, Borden, Bourassa, B. well, Bowman, Boyer, Brooks, Bross, Brown, Buell, Burk, Barpe (St. John), Barpe (Stabury), Cameron (Ont.), Carmichael, Cartwright, Casey, Casgrain, Cuchon, Charlton, Chevill, Church, Cockburn, Coffin, Cook, Gostigan, Cunningham, Cushing, Dawson, De Cosmos, DeLoraine, De St. Georges, De Villis, Dumville, Duroghe, Dymond, Farrow, Ferris, Fréchette, Fleming, Fletcher, Forbes, Fournier, Fiset, Gilbrath, Gifford, Gibson, Gillies, Gilmore, Gordon, Goudie, Hagar, Haggart, Hall, Holton, Huntingdon, Irving, Jetté, Jones, Kellam, Kerr, Kirk, Kirkpatrick, Laflamme, Laird, Lajoie, Landerkin, Langlois, Laurier, Little, MacDonald (Cornwall), MacDonald (Glenarry), MacDonald (Verneux), MacKenzie (Lambton), MacKenzie (Montréal), MacLennan, MacMillan, MacGowan, McCraney, McGregor, McLarty, McLellan, McKay (Cocheban), McKay (Metzelle), Mill, Mitchell, Monette, Moss, Murray, Norris, O'Leary, O'Connell, Patterson, Pelletier, Perry, Pites, Piquard, Platt, Plumb, Pouliot, Pozor, R. J. Richard, Robitaille, Rochester, Ross (Prince Edward), Ryan, Ryan, Scudder, Scherzer, Sibley, Sibley, Skene, Smith (Pe.), Smith (West Merland), Sneider, St. John, Sturton, St. Jean, Taché, Thibault, Thompson (Caribou), Thompson (Halifax), Thompson (Vancouver), Tremblay, Trow, Tupper, Vall, Wallace (Albert), Wallace (Norfolk), White, Wickes, Wood, Wright (Pointe), Young. — 152.

La motion principale de M. McKenzie fut ensuite adoptée par un vote de 126 contre 50, sur la division suivante :

Pour. — MM. Archibald, Aylmer, Bain, Barrow, Barthe, Béchard, Bertram, Biggar, Blackburn, Blain, Blake, Borden, Bourassa, Bowman, Boyer, Brooks, Bross, Brown, Buell, Burk, Barpe (St. John), Barpe (Stabury), Cameron (Ont.), Carmichael, Cartwright, Casey, Casgrain, Cuchon, Charlton, Chevill, Church, Cockburn, Coffin, Cook, Gostigan, Coupl, Cunningham, Cushing, Dawson, De Cosmos, DeLoraine, De St. Georges, De Villis, Dumville, Duroghe, Dymond, Farrow, Ferris, Fréchette, Fleming, Fletcher, Forbes, Fournier, Fréchette, Galois, Gifford, Gibson, Gillies, Gilmore, Gordon, Goudie, Hagar, Haggart, Hall, Holton, Huntingdon, Irving, Jetté, Jones, Kellam, Kerr, Laflamme, Laird, Lajoie, Landerkin, Langlois, Laurier, MacDonald (Cornwall), MacDonald (Glenarry), MacDonald (Verneux), MacKenzie (Lambton), MacKenzie (Montréal), MacLennan, MacCraney, McGregor, McLarty, McLellan, McKay (Cocheban), McKay (Metzelle), Mill, Mitchell, Monette, Moss, Murray, Norris, O'Leary, O'Connell, Patterson, Pelletier, Perry, Pites, Piquard, Pouliot, Pozor, R. J. Richard, Robitaille, Rochester, Ross (Prince Edward), Ryan, Ryan, Scudder, Scherzer, Sibley, Sibley, Skene, Smith (Pe.), Smith (West Merland), Sneider, St. John, Sturton, St. Jean, Taché, Thibault, Thompson (Caribou), Thompson (Halifax), Thompson (Vancouver), Tremblay, Trow, Vall, Wallace (Albert), Wickes, Wood, Wright (Pointe), Young. — Total, 126.

Contre. — MM. Appleby, Baby, Boyer, B. well, Bowman, Boyer, Brooks, Bross, Brown, Buell, Burk, Barpe (St. John), Barpe (Stabury), Cameron (Ont.), Carmichael, Cartwright, Casey, Casgrain, Cuchon, Charlton, Chevill, Church, Cockburn, Coffin, Cook, Gostigan, Coupl, Cunningham, Cushing, Dawson, De Cosmos, DeLoraine, De St. Georges, De Villis, Dumville, Duroghe, Dymond, Farrow, Ferris, Fréchette, Fleming, Fletcher, Forbes, Fournier, Fréchette, Galois, Gifford, Gibson, Gillies, Gilmore, Gordon, Goudie, Hagar, Haggart, Hall, Holton, Huntingdon, Irving, Jetté, Jones, Kellam, Kerr, Laflamme, Laird, Lajoie, Landerkin, Langlois, Laurier, MacDonald (Cornwall), MacDonald (Glenarry), MacDonald (Verneux), MacKenzie (Lambton), MacKenzie (Montréal), MacLennan, MacCraney, McGregor, McLarty, McLellan, McKay (Cocheban), McKay (Metzelle), Mill, Mitchell, Monette, Moss, Murray, Norris, O'Leary, O'Connell, Patterson, Pelletier, Perry, Pites, Piquard, Pouliot, Pozor, R. J. Richard, Robitaille, Rochester, Ross (Prince Edward), Ryan, Ryan, Scudder, Scherzer, Sibley, Sibley, Skene, Smith (Pe.), Smith (West Merland), Sneider, St. John, Sturton, St. Jean, Taché, Thibault, Thompson (Caribou), Thompson (Halifax), Thompson (Vancouver), Tremblay, Trow, Vall, Wallace (Albert), Wickes, Wood, Wright (Pointe), Young. — Total, 50.

Nous publions ci-dessous une correspondance d'une grande actualité.

Les Tanneries et les Ponts du St. Maurice.

Les Trois-Rivières, 17 Février 1875.

Monsieur, Je désire attirer votre attention spéciale et celle de votre Journal sur la ressemblance qu'il y a entre l'affaire des Tanneries de Montréal et celle des ponts du St. Maurice. Je vous prie de mettre la chose en lumière pour l'avantage du Public. Tout le monde gagnerait beaucoup à ce que cette question fut débattue dans les journaux et étudiée dans une enquête comme celle des Tanneries.

Vous avez dit que les ponts du St. Maurice avaient coûté \$80,000, et c'est vrai, vous avez dit aussi, que le gouvernement les avait donnés au bailles, si vous voulez, à M. E. Normand pour \$1, pour l'espace de 20 ans, c'est bien trop vrai ; que le dit E. Normand on a retiré environ \$150,000, c'est ce que la monde dit, excepté M. Normand. Vous auriez pu dire aussi, que M. Normand a eu du gouvernement la force de se lamenter, des sommes considérables pour le réparer, tout en percevant pour lui les bénéfices, et c'est encore vrai. Mais tout cela n'est pas assez remarqué par l'opinion publique.

Il faudrait avoir une dissertation publique qui exposerait toute la cause, qui mettrait en lumière de côté, tous les intérêts particuliers ; il faudrait surtout une enquête qui produirait au jour tout ce que le pu-

blic doit savoir sur cette importante question : ce que M. E. Normand a reçu du gouvernement, ce qu'il a retiré du pont ; la manière dont il a traité les gens pendant qu'il y avait un pont de glace sur le St. Maurice, ce qu'il faisait lors des élections, la grande hausse du tarif qu'il a obtenu, ce qu'il a perçu sur le passage du clergé, la conduite qu'il a tenue et ses rapports avec les officiers du gouvernement quand les ponts étaient jugés dangereux, par le public en général, et ce qu'il a fait avant et après la fermeture de ces ponts etc. etc.

Dans cette enquête, il faudrait aussi examiner la conduite de M. E. Normand avant son bail, relativement au pont lorsque M. l'acad. l'avait, lorsque le gouvernement lui-même l'administrait. Il pourrait être relevé à ce sujet une foule de correspondances qui sont parues dans l'Ere Nouvelle en 1856-57 et auparavant, et être traduit devant le comité d'enquête nombre de personnes qui pourraient donner les renseignements les plus importants sur l'affaire des ponts.

On devrait ensuite supputer le plus approximativement possible le revenu actuel et le revenu futur de ces ponts, rechercher soigneusement les inconvénients qu'il y aurait à laisser ces ponts aux individus pour l'avenir, enfin s'enquérir des efforts qui sont faits présentement pour accaparer ces ponts.

De cette manière le public serait parfaitement renseigné sur une affaire qui l'intéresse grandement. Il est vrai qu'il ne serait plus possible de punir l'ancienne administration qui a gaspillé étrangement le bien public en le donnant, en partie, à une famille ignorée, qui n'avait rendu aucun service particulier à l'Etat, mais cette enquête ferait mieux comprendre comment on a administré par le passé les deniers de la province, préviendrait la répétition d'un semblable abus qui est fort à craindre dans ce moment-ci, et indiquerait la marche à suivre pour assurer au public l'usage futur de ses propres deniers.

L'affaire est grave. La reconstruction des ponts va coûter encore \$80,000 malgré l'ouvrage existant. Les revenus annuels s'élèveront peut-être à 10,000 comme vous le dites, et plus encore dans la suite. En 30 ans, vous voyez, avec une somme de près d'un demi-million. Certes il ne serait pas raisonnable de sacrifier une somme pareille, de taxer les habitants d'une ville, et d'une rive du St. Laurent pour la simple prospérité d'une famille, qui a déjà obtenu gratis de \$150,000 à 200,000, et dont l'action publique n'a été en aucune manière un grand bienfait social.

On comprend qu'une telle famille a un intérêt à accaparer de nouveau le bail on la possession de tels ponts qui feraient une nouvelle fortune pour ses descendants. On prétend qu'elle fait, par le temps qui court, des efforts considérables pour arriver là par des moyens détournés.

Mais le public qui paie ne se soucie guère de ces fortunes qui s'accumulent sans travail sur le bout d'un pont ; il a un plus grand intérêt à conserver son propre argent pour lui-même, et pour la réparation de sa propriété. L'argent du public doit profiter au public, non pas s'en aller dans les coffres des individus. Ces ponts ont produit pour se reconstruire trois fois, et cependant voilà la ville et les campagnes privées de ce passage depuis un an, à leur grand dommage.

Le temps de ces fortunes accidentelles, prises sur les revenus publics par faveur ou autrement est passé. L'enquête des Tanneries est là pour le dire.

Il serait donc très à propos qu'il y eût aussi une enquête sérieuse sur la question des ponts du St. Maurice.

Depuis 2 mois, le public est vivement intéressé par l'enquête des Tanneries, instituée pour s'enquérir de l'emploi fait du domaine public. Il ne s'agit que d'une différence de \$100,000 sur une vente où l'on cherche à constater l'incapacité ou la fraude. Le comité a siégé peut-être 60 fois, entendu peut-être 150 témoins. On ne peut qu'approuver cela, quelque soit la défense faite, parce que le public doit savoir comment on administre en réalité ses deniers, et ne pas permettre qu'on le berne. Autre ment la caisse publique est au pillage.

Je maintiens donc qu'après l'enquête des Tanneries devrait venir celle des Ponts du St. Maurice, parce que cette dernière affaire est plus importante de beaucoup que la précédente.

Une vente de \$160,000, c'est une grosse affaire sans doute. Mais voyez celle des ponts en regard.

D'abord, le coût des premiers ponts sacrifiés à l'intérêt de quelques individus, \$80,000, leur revenu total en 30 ans, mettois \$200,000. Puis le coût des ponts nouveaux encore \$30,000, leur revenu probable en 31 ans, \$400,000. Vous avez une dépense de \$160,000, une recette de \$600,000, soit une affaire de près d'un million.

Est-ce que cela ne vaut pas la peine d'y regarder ?

En outre, remarquez que cette somme s'applique pas à un fond où ne s' retire pas d'un fond de terrain qui est la tranquillité, sans grandes relations avec le public comme aux Tanneries, mais que cette somme s'attaque à l'agriculture, au commerce, aux relations continuelles nécessaires d'une ville avec ses campagnes, d'un chef lieu avec les subordonnés.

Les ponts du St. Maurice touchent à la ville, et il n'y a pas d'autre passage public sur ce fleuve jusqu'à la Baie d'Indon. C'est ce à quoi nos hommes publics n'ont pas assez fait d'attention. Tous les gens qui de la ville ou de plus haut, veulent descendre vers Québec, ou qui du comté de Champlain ou de plus bas veulent aller à la ville des Trois-Rivières et à l'ouest doivent passer sur ces ponts comme dans d'autres endroits on peut les reconstruire à loisir, et le nombre de ces voyageurs est incroyable.

La question est donc de première importance, sous tous les points de vue. Il est fort aisé de comprendre que ce x

qui ont intérêt à mettre la main sur cette venue d'or, n'aiment pas à remuer cette affaire, laissent le moins de bruit possible et prennent les moyens détournés. Aussi depuis longtemps on a toujours entendu dépeindre le revenu des ponts. Dans certains quartiers on n'a pas battu la caisse pour les faire reconstruire, en exhibant la feuille des revenus. Loin de là, on s'est empressé de faire passer un bill des traverses pour arracher d'avance aux municipalités voisines leur droit de passage, et tenir encore le cordon, quand les ponts tomberaient. Les habitants de la campagne passent en été comme ils passent misérablement à 40 arpents au-dessus des bouches du St. Maurice pour venir en ville, sans savoir ce qu'on prélève sur eux, pas plus qu'un temps du pont.

Ainsi le silence est obtenu, le secret de la venue est conservé suffisamment.

Pendant que tout ceci se prépare et s'opère, voyez M. Téléphone Normand, le fils de M. E. Normand bailleur du pont, faire tous les efforts possibles et imaginables pour arriver à une charge officielle soit de l'une soit de l'autre des municipalités ou aboutit le pont. Après s'être lancé plusieurs fois sans succès sur le comté de Champlain, il prend enfin position à la mairie de notre ville, n'ayant point pudeur de trouver dans ses maigres intérêts de sa famille et les intérêts de la ville.

Il n'est plus guère possible aujourd'hui que M. Normand, père ou fils, s'adresse au gouvernement pour faire construire de nouveau le pont, au frais de la province et obtienne de le garder, mais voici le grand danger qui pourrait nous menacer, et qu'il est bon que le public prévienne afin de le parer.

Il s'agit avant tout de faire tomber le pont aux mains de la corporation, avec un octroi de \$40,000 de la part du gouvernement, ou plus si possible. Ensuite la corporation fournirait le reste pour la reconstruction, moyennant peut-être un second octroi. Mais comme la corporation est très endettée il pourrait arriver comme on le dit que les Mrs. Normand s'offriraient de rembourser la corporation moyennant l'acquisition des ponts.

De cette manière nous tomberions de Carybde en Scylla, et les deniers publics s'en irait à peu près au même lieu que ci-devant.

Puis on dit que M. Normand se retirerait de la vie publique.

Vous ferez attention, M. le Rédacteur, que la cession des ponts, qui valent encore maintenant par le fer et la pierre qu'il contiennent \$25,000, avec un octroi du gouvernement de \$40,000, ce n'est rien autre chose qu'un autre don gratuit de \$65,000, qui avec une autre allocation additionnelle de \$15,000 une seconde année, formerait le même cadeau de \$80,000 puis les revenus de \$400,000 pendant 30 années consécutives, dont nous avons parlé.

Nous serions alors exactement au point que nous avons dit tout.

Ce n'est donc pas de l'ombre ou du silence qu'il faut sur cette affaire, mais de la lumière et de la publication.

Ainsi l'enquête. L'enquête n'est pas seulement bonne après, et elle encore meilleure avant les affaires difficiles ou dangereuses.

Je crois donc le ministre député de la ville et le député de Champlain justifiables de retarder un peu la reconstruction des ponts, de provoquer une enquête sérieuse sur le sujet, s'ils ne voyaient pas d'autres moyens d'assurer au public la sécurité à laquelle il a droit sur une affaire de cette gravité.

Je crois enfin que vous devez vous-même appeler de tout votre crédit cette enquête qui serait en même temps des plus instructives et des plus fructueuses.

EXTRAIT DU RAPPORT DE M. LIGHT, INGENIEUR DU GOUVERNEMENT, SUR LE CHEMIN DE FER DE LA RIVE DU NORD

10. Pont le plus important de tous : — Le chemin qui est entre Québec et les Trois-Rivières, est absolument trop bas et étroit pour pouvoir être mis en opération d'une manière constante et économique avec votre climat.

20. Les culverts pour faire passer les cours d'eau à travers le remblai sont construites d'après des plans défectueux. La maçonnerie n'a pas qu'à deux pieds au-dessus d'une surface exposée à la gelée.

Des culverts ainsi faites, s'il n'y passe pas constamment de l'eau sont donc exposés à manquer.

30. La maçonnerie des ponts, bien que bonne en apparence dans son genre, est généralement de dimensions trop petites, les piles en particulier.

Celles destinées à porter des arches de 160 pieds, n'ont que 5 pieds d'épaisseur, c'est-à-dire, sont de 50 0/10 trop minces, pour endurer la grande vibration causée par les trains marchant à de grandes vitesses sur ces grandes arches. La seule pile terminée celle située du côté ouest de la rivière Jacques Cartier, destinée à porter deux arches de 305 pieds de tablier, n'a que 4 1/2 pieds d'épaisseur. Cette pile est placée sur du roc qui, à raison de son manque d'élasticité augmentera l'effet désagréable des trains qui passeront, et les fera certainement écrouler tôt ou tard. Les ponts ordinaires de piles semblablement situées dans des chemins bien construits, est de 7 pieds.

40. Le plan qui est proposé, de construire les piles sur un fond mouvant, dans les grandes rivières ou il y a jusqu'à 25 pieds d'eau à mar basse, est très économique, sans doute, mais je le considère comme dangereux. Si la cage destinée à renfermer la maçonnerie venait à s'affaisser, ou à être brisée par la glace ou les billots—accidents très probables—la pile serait certainement détruite.

Les tabliers de plusieurs des ponts, principalement de Québec, Portneuf, sont beaucoup plus longs que ne le demande l'ouverture nécessaire pour faire passer et

l'eau. Cela réunit beaucoup la quantité des ouvrages permanents en terre et en maçonnerie, mais causera des dépenses périodiques pour la reconstruction, dépenses qui pourraient autrement être évitées.

La même objection s'applique aux tréteaux sur lesquels on veut faire passer une partie de chemin.

Le ciment et le sable dont on se sert au pont de Portneuf—seule place où j'ai trouvé de la maçonnerie en cours d'exécution—sont de qualité bien médiocre. A dire vrai, le sable est tout à fait impropre à l'ouvrage ou on l'emploie, ainsi que j'en ai fait la remarque à l'ingénieur résident.

Ces remarques sont indépendantes de la question de savoir, si des lisses d'acier et des ponts en fer sont ou ne sont pas aujourd'hui considérés comme des éléments essentiels d'un chemin de fer de première classe.

Lettre de Manitoba.

M. le Rédacteur du Nouveau-Monde, Permettez-moi de vous dire à la hâte que la position de l'infortuné Lépine est changée, mais nullement améliorée. Nous n'avions pas encore entendu parler ici de documents officiels sur la commutation de sa peine, quand hier soir, le Shérif est venu l'informer bien solennellement que sa sentence était commuée en deux années de prison commune avec la perte pour la vie de tous ses droits politiques.

De suite, on lui a lié un boulet au pied avec une grosse chaîne et il fut envoyé et renfermé dans son cachot. Ce matin on lui a rasé la tête et commencé à le faire travailler en traînant son boulet au pied. Il n'aura à manger que du pain, excepté une fois par semaine qu'on lui accordera de la viande.

Nous nous demandons si c'est bien là le résultat de toutes les pétitions et supplications faites en faveur de notre compatriote ? Fallait-il donc dépenser tant d'effort et de raison pour obtenir un si mince et si maigre succès ! Le malheureux prisonnier avait bien raison de dire, que plutôt de vivre ainsi il aurait préféré rassasier d'un seul coup la soif de ses ennemis et être de suite exécuté.

Vendredi dernier, les orangistes se sont rassemblés à la porte de sa prison. Ils ont poussé des cris de haine, lui ont menacé et demandé qu'on leur livrât Lépine pour le pendre. C'est peut-être là le commencement de la fin.

Tout aujourd'hui semble réuni pour l'accabler.

Si cette sentence est juste, le prisonnier est donc un cruel meurtrier, un homme barbare qui a commis le crime le plus atroce. C'est un rebelle, c'est enfin tout ce que l'on voudra bien dire. Mais alors, que sont donc aussi les hommes publics du Canada, les ministres du gouvernement qui, en 1870, traitaient officiellement avec les représentants et envoyés de ce meurtrier ?

Que sont les Ministres d'aujourd'hui, qui n'ont été élus par le peuple qu'à la condition expresse qu'il ne travaillerait pour l'amnistie ? Ne sont-ils pas aussi déloyaux après avoir montré tant de sympathie à des rebelles, que ces pauvres Métis qu'on a si cruellement trompés dans cette affaire ? On s'est joué de la bonne foi et de l'honnêteté de ce peuple qu'on pouvoit dans un piège. Mais la tâche de ce déshonneur restera dans l'histoire au front de tous les coupables. Elle instruira les descendants et dira aujourd'hui quelle loi les populations du Nord-Ouest peuvent placer dans les promesses de certains hommes politiques.

Lépine vous fait dire qu'il ne croit pas qu'on soit capable de lui en faire assez pour l'abattre ou le décongrer.

AMICUS.

Sa Grandeur Monseigneur Edward John Horan, Evêque de Crispolis in partibus, et ancien Evêque de Kingston, appartenait à la section provinciale d'une messe. Les funérailles auront lieu vendredi.

C. A. Collet, Ptre.,

Secrétaire.

Archevêché de Québec, 15 Février 1875. C. du C.

Les funérailles de feu M. McLeod ont eu lieu mardi au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Le Barreau y assistait en corps et la cérémonie était rehaussée par la présence de Sa Grandeur Mgr des Trois-Rivières. La levée du corps a été faite par le Rev. M. E. Panneton, curé de St. Grégoire, le service funèbre a été chanté par le Rev. M. Rheault, curé de cette ville et l'absoute par le T. R. Ch. Ol. Caron V. G. Les restes du défunt ont été déposés dans le cimetière St. Louis.

Nouvelles.

La session tire à sa fin et c'est toujours l'époque de la présentation des mesures les plus importantes.—Le retard apporté dans l'expédition des mailles, nous empêche d'en parler aujourd'hui.

On nous informe que le Parlement local sera dissout samedi prochain.

Nous partageons complètement les sentiments du Courrier du Canada à l'occasion de M. Trudel.

L'honorable Sénateur Trudel a laissé Québec, samedi soir, pour se rendre au Sénat. L'abolition du double mandat va priver la chambre locale de ce type d'honnêteté et d'intelligence. Franchement conservateur, catholique aussi dévoué qu'instruit, homme d'affaires, esprit essentiellement pratique, orateur et écrivain, avec ce la modeste comme tous les hommes de vrai mérite, M. Trudel figurait au premier rang parmi nos meilleurs représentants. Le gouvernement n'avait pas d'amis plus sages, plus désintéressés. Son absence à la chambre sera vivement sentie, et pour notre part elle nous cause un profond chagrin.

Le Rvd. P. Gérard invité à prêcher la neuvaine, n'a pu, vu l'interdiction des communications, se rendre en cette ville que mardi. Chaque jour, un oeil de fidèles se presse dans la cathédrale pour entendre l'éloquent prédicateur.

Les nouvelles d'Europe sont sans importance.

Nous attirons l'attention sur l'annonce de la Cie d'Assurance "La Stadacona". Nous ne saurions trop recommander à l'agent de la publi, les Cies d'Assurances canadiennes. On conservera par ce moyen les capitaux dans le pays et les assurés auront des garanties dont il pourront constater la valeur par eux mêmes. Sans vouloir faire tard aux Cies étrangères qui, il est juste de le dire, ont déjà rendu de grands services, on conviendra qu'il est raisonnable d'accorder un généreux patronage aux institutions purement canadiennes. La "Stadacona" est une de ces institutions toutes canadiennes; elle compte des actionnaires nombreux dans toute la Province de Québec. Son Président est l'Hon. J. B. Renaud et il y a parmi ses directeurs plusieurs canadiens influents tels que Mess. Chimo, Lemoine, Tout et etc. Aucun de ces hommes ne mérite un plus haut degré de confiance publique, tant sous le rapport des garanties que sous celui de l'administration.

Nous voyons avec plaisir qu'elle vient de confier l'agence du District à M. Ephrem Dufresne, Avocat de cette ville; elle ne pouvait faire un meilleur choix sous le double rapport de son intérêt et de celui des gens qui feront affaire avec cette compagnie.

M. Dufresne est en ce moment à faire une visite dans le District afin de donner toutes les facilités possibles.

A une assemblée des actionnaires de la Compagnie de Navigation Union de cette ville, tenue lundi dernier au bureau de la Compagnie, il fut unanimement résolu sur proposition de M. Frigon, Sec. secondé par U. Martel, Ecr. qu'un comité composé de Messieurs suivant serait chargé de faire souscrire de nouvelles parts actions dans cette compagnie, savoir: G. A. Gouin, Ecr. L. Brunelle Ecr. A. S. Hart Ecr. S. L. Lottinville Ecr. Rob. Kairnan Ecr. J. M. M. Ryan et Ed. Dupont ainsi que le moteur et le second.

Ce Comité fut formé après que les actionnaires eurent entendu les explications données par W. A. Charlebois, H. La Belle, E. C. Wurtel, au sujet des affaires de la compagnie.

Après cet exposé il fut unanimement résolu, sur proposition de A. S. Hart Ecr. secondé par U. Martel, Ecr. qu'un nouveau livre de souscription serait ouvert et déposé pour quelque temps chez Mrs Brunelle et frère.

S. L. de Lottinville Ecr. proposa ensuite, secondé par M. Edouard Dupont que des remerciements fussent votés au président de l'assemblée, L. J. O. Brunelle Ecr. ainsi qu'à Messieurs W. A. Charlebois, H. Labelle et E. C. Wurtel pour leur habile exposé des affaires de la compagnie.

Les canadiens qui vont en Angleterre et qui doivent séjourner pendant quelque temps à Londres, ont aujourd'hui l'avantage de trouver une chambre spécialement préparée pour eux dans le bureau que le gouvernement canadien loue sur la rue King, Westminster. Ils peuvent se faire adresser leurs lettres à cette chambre et se servir de la bibliothèque qui est bien pourvue de guides de directeurs, de journaux canadiens et de Londres. L'admission à cette chambre est gratuite. Il y a aussi là un registre pour les visiteurs.

En 1814, il n'y avait que 85 prêtres aux États-Unis. En 1837, il y avait un archevêque, 14 évêques, 390 prêtres 300 églises et 143 chapelles catholiques. D'après le Directoire de Sadlers pour 1875 on compte aujourd'hui 7 archevêques, 53 évêques, 4,173 prêtres, 4,800 églises, 2,120 chapelles, 18 séminaires, 68 collèges, 511 académies, 1,444 écoles, 215 asiles de charité, 87 hôpitaux, et une population catholique dépassant six millions d'âmes. Et les naissances chez les catholiques comparées au nombre des naissances chez les protestants, eu égard au chiffre de chaque population, est dans la proportion de cinq à sept. Dans 50 ans, ils seront peut-être aussi nombreux que les protestants.

ACCIDENT PENIBLE.—Un télégramme de l'Islet nous apprend qu'un triste accident est arrivé, hier midi, sur la liguedu Grand-Trouc.

Le pont des Trois-Saumons est en réparation; comme le train de la Rivière du Loup, 7 heures, hier matin, approchait hier midi, les charpentiers employés à le réparer, accoururent au devant des engins, avec un signal d'alarme, un pavillon rouge dans leurs mains, mais malheureusement, l'épaisseur de la neige accumulée ou traversée par la charrie, fit que les ingénieurs ne purent apercevoir le signal, et deux engins et un char allèrent s'engouffrer dans la rivière.

Du coup, deux ingénieurs et un chauffeur ont été tués, ce sont: MM. P. Fuer, J. Temple et M. Dussault tous de Lévis.

Jusqu'à présent, on n'a pu retrouver qu'un seul cadavre. On croit que les deux autres malheureux sont encore sous les engins dans la rivière. Aucun des passagers n'a été blessé.

A partir du 1er au 20 février, on vendra à la maison L. F. T. BUISSON tout le stock de marchandises à un prix très-réduit pour argent comptant.

Décès. A Ste Geneviève de Batiscan, Dimanche, le 14 du courant à 9 heures 30 minutes du matin, Lucien— Aldefosse, âgé 16 mois et 23 jours, enfant de L. Guillet, etc., N. P.

Electricité

Huile électrique excoleur de Thomas—Valant dit faire son poids en or—Un docteur ne peut dire qu'un en fait usage—C'est la médecine la moins contenue qui ait jamais été faite. Une dose guérit le mal de gorge ordinaire. Une bouteille guérit la bronchite. Une valeur de cinquante centimes guérit un ancien rhume. Il guérit positivement la constipation, l'asthme et le cramp. Une valeur de cinquante centimes guérit la douleur dans le dos et la même quantité guérit un mal de dos de huit années. Voici des extraits d'un petit nombre de nombreuses lettres qui ont été reçues de différents parties du Canada, lesquelles suffiront, nous pensons pour satisfaire les plus sceptiques. Collaps de Sparte, Ontario écrit: "Envoyez-moi 6 douz. de l'Huile Electrique du Dr. Thomas j'ai vendu toutes celles que j'avais eues de vous, j'en ai besoin d'avantage, les 4 garnitures sont vraiment merveilleuses." Wm. Maguire de Pinaklin (Ont.) "J'ai vendu tout ce que j'agente laissez ce remède agit comme un charme, il a été tenté d'abord mais il s'est bien maintenu." Le "Cote d'Or", écrit: "Envoyez-moi 6 douz. de l'Huile Electrique de Thomas, j'en ai presque plus rien d'égalé ce remède. Il est hautement recommandé par ceux qui en ont fait usage." J. Bedford, "Tha esville, écrit: Envoyez-moi immédiatement un nouvel approvisionnement d'Huile Electrique. Je n'en ai plus qu'une bouteille. Je n'ai jamais rien vu se rendre aussi bien et donner autant de satisfaction générale"; Thompson Woodford, écrit: "Envoyez-moi un autre approvisionnement d'Huile Electrique, j'ai vendu tout ce que j'avais. Rien ne se vend mieux que cet article." Miller et Reed, Ulverton, P. Q. écrit: "L'Huile Electrique acquiert une grande réputation elle est demandée tous les jours. Envoyez-moi un nouvel approvisionnement sans délai." Lemoyne Gibb et Cie de Buckingham P. Q. écrit: "Envoyez-moi une grosse d'Huile Electrique, nous trouvons qu'elle se vend bien." En vente chez tous les vendeurs de médicaments, prix 25c. N. S. THOMAS, Phelps, N. Y. Seuls Agents pour la Puisseance, Et Northrop et Lyman, Toronto, Ont. Note.—Electricité—Maison et Electricité. A vendre aux Trois-Rivières chez H. HOERNER, Pharmacien, Trois-Rivières, le 5 Nov. 1874.

A partir du 1er au 20 février on vendra à la maison L. F. T. BUISSON tout le stock de marchandises à un prix très-réduit pour argent comptant.

Province de Québec, District des Trois-Rivières

COUR DE CIRCUIT.

Le vingt-sixième jour de Janvier mil huit cent soixante quinze. Terme continué par ajournement. Présent L'Honorable M. le Juge Caron, No. 880.

Édriel M. Hart feurier, et Henry Ezekiel Hart tous deux de la cité de Trois-Rivières, courtiers et agents collecteurs et faisant affaires comme tels en la dite cité en société sous les noms et raison de E. M. Hart & fils. Demandeurs.

Joseph Dorion dit Champagne père, cultivateur de la paroisse St. Zéphirin de Courval Distr. de St. Michel, Joseph Champagne fils cultivateur de la dite paroisse et Moses E. Hart feurier, Notaire, de la cité de Trois-Rivières. Défendeurs.

Sur motion de J. B. L. Houde, feurier, avocat, Procureur des Demandeurs en tant qu'il appartient par le rapport de Pierre Prince, un des Huissiers jurés dans le District des Trois-Rivières de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, au des de la sommation en cette cause, et par les affidavits produits par Joseph Champagne fils un des défendeurs en cette cause n'a pu et ne peut être trouvé dans le dit District de Richelieu, ni dans la Province de Québec.

La Cour ordonne que le dit Joseph Champagne fils défendeur sera notifié par un avertissement à être publié deux fois en langue française dans le papier nouvelles appelé le "Journal des Trois-Rivières" et deux fois en langue Anglaise dans le papier nouvelles appelé "The Lumberman" de comparaître en cette cause et de répondre à la poursuite ou action en cette cause dans le délai de deux mois à dater de la dernière insertion ou dit avertissement, et que sur son refus ou négligence de comparaître en cette dite cause et de répondre à la dite poursuite ou action dans le dit délai, il sera permis aux dits demandeurs de procéder au procès et jugement comme dans une cause par défaut.

Certifié F. X. GUILLET, Député Greffier Cour de Circuit, District des Trois-Rivières.

Moulins à Coudre.

Pointe-aux-Trembles, 5 janvier 1873. L. N. ALLAIRE & Cie, Messieurs.—Ma femme a acheté de vous il y a deux ans, un moulin à coudre. Je le crois supérieur à tout autre moulin à coudre. WILLIAM VERRÉ, Fils, St. Raphaël, 2 juin 1874.

L. N. ALLAIRE & Cie, Messieurs.—Ma femme est satisfaite de sa machine à Coudre Webster. A. FOURNIER, Bitchemin Mills 29 avril 1874.

L. N. ALLAIRE & Cie, Messieurs.—Inclus est le montant du sur le moulin à coudre. Le Webster travaille bien et donne satisfaction. Je l'ai recommandé à plusieurs de mes amis qui vous feront visite. Votre, etc., Geo. KING.

L. N. ALLAIRE & Cie, Messieurs.—La machine à coudre FAVORITE que vous m'avez vendue en mars dernier ma donner entière satisfaction. Votre dévoué, Rodogosse DUPRÉ, Québec, 1er Février 1875.

COMPAGNIE D'ASSURANCE STADACONA CONTRE L'INCENDIE. CAPITAL: \$5,000,000 (AUGMENTÉ). EPH. DUFRESNE, AGENT. Encouragez une institution essentiellement canadienne et en faveur des combinaisons tendant à élever les taux d'assurance.

Propriété à Vendre.

La magnifique résidence de feu l'Honorable Joseph Édouard Turcotte, située sur le bord du fleuve, contenant 300 pds. de front sur 250 pds. de profondeur plus ou moins, avec une maison en briques à 2 étages pourvue d'une excellente fournaise à air chaud, d'un système complet d'égout et éclairée par le gaz, et les dépendances qui consistent en hangar, écuries, laiteries, etc. De plus, de l'autre côté de la Rue toute la côte qui est bâtie et les quais au bas qui mesurent 250 pds. de front sur 50 pds. de profondeur. Le terrain est très spacieux peut facilement être divisé en lots et le site qui est superbe offre les plus grands avantages pour des résidences d'été. La côte et les dépendances ont aussi partie de la même propriété offrent d'immenses avantages surtout aux commerçants de bois. Conditions faciles. S'adresser à ARTHUR TURCOTTE, Ecr. Avocat. Trois-Rivières, 15 février 1874.

Commis Demandés.

On a besoin de deux commis d'expérience pour servir dans un magasin de Marchandises-Sèches. S'adresser à ce Bureau.

Acte de faillite de 1869.

Provinces de Québec, COUR SUPÉRIEURE, District de Trois-Rivières. Octave Caron, forblantier, des cités et District de Trois-Rivières, Failli. Le dix-huitième jour de mars prochain, à la dite Cour le sousigné demandera au décharge en vertu du dit acte.

OCTAVE CARON, Par N. L. DENONCOURT, Son procureur ad litem. Trois-Rivières, 8 février 1875.

AVIS.

Charles Hector Larocque d'Heurville & J. Lamoignon fils de St. Sébastien, informant les débiteurs de la Succession de Narcisse Terhan, failli, de Nicolet qu'ils ont acheté tous les comptes, billets, obligations et jugements, dus au failli pour les affaires faites au magasin de Nicolet au montant de \$16,950.70. Ils sont d'abord autorisés à collecter les dettes de la dite succession, par le syndic nommé à la faillite, G. E. Mayrand, Ecr. Ecr. En conséquence, les débiteurs sont notifiés d'avoir à payer ou régler leur compte respectivement d'ici au premier mars prochain et faute de le faire il sera immédiatement poursuivi. M. Charles Hector Larocque se tient au régulièrement à l'Hotel Rochette, à Nicolet, jusqu'au dit jour, le 1er mars prochain, pour la collection. Trois-Rivières, 8 février 1875.

Commis Demandé.

Les sousignés ont besoin d'un commis de première capacité. Un bon salaire sera payé à un homme recommandable. A. S. HART & Cie, Trois-Rivières, 6 février 1875.

MAISON L. F. T. BUISSO.

A partir du 1er au 20 FEVRIER, le sousigné vendra à grande déduction tout son Stock de Marchandises à un prix très réduit. L. F. T. BUISSON, Trois-Rivières 1er février 1875.

A LOUER.

La belle maison en briques presque en face du nouveau Séminaire. La maison est divisée en quatre logements de première classe. Possession au 1er mai. S'adresser à THOMAS MILLETTE, Rue des Forges & St. Olivier. Trois-Rivières, 5 fév. 1875.

EN VENTE.

A la librairie de M. H. R. Dufresne, en cette ville une intéressante petite brochure intitulée: "Trois jours au monastère du Précieux Sang à St. Hyacinthe. Prix \$0.15.

AVIS.

M. Gabriel Lenoir dit Rolland, de Montréal, a ce jour, institué contre Pierre Mayrand, fils, de Gentilly une action en dissolution de société (Pro Socia) et reddition de compte. Avis à qui de droit. Les Trois-Rivières, 12 Décembre 1874.

Maison à Vendre ou à Louer

La superbe maison de Mme Yve C. B. Genest Rue St Bonaventure près de la Cathédrale. Conditions faciles. S'adresser à L. U. A. GENEST.

AVIS.

Le sousigné informe le public, qu'étant décidé d'abandonner la Librairie pour aller demeurer à St. François-du-Lac, il vendra en gros et en détail pour argent comptant, à des prix très-réduits, d'ici au premier de Mars prochain, tout son stock de Librairie, consistant en livres de prières, d'école, etc., de littérature, tapisseries, papiers, encre, plumes crayons, etc. et différents articles de fantaisie. Si vous desirés profiter de l'occasion du bon marché aitez faire une visite à la Librairie du Sousigné. H. R. DUFRESNE, Trois-Rivières 28 janv. 1874.

Dissolution de Société.

Lesousigné donne avis que la société connue sous les noms et raisons de "Rocheleau et La-loix" est dissoute de consentement mutuel et que toute affaire concernant cette société sera réglée par lui. J. A. ROCHELEAU, Trois-Rivières 4 fév. 1874.

MAISON A VENDRE.

Une superbe maison en brique à une étage, avec magasin et dépendance, en face du fleuve et près de l'Eglise de Batiscan. S'adresser à Dame Yve M. MARQUIS, à Batiscan, ou en cette ville à ONESIME GARIGNAN, Marchand. Batiscan, 17 déc. 1874.

Remerciements à la "Citoyenne."

Nous devons nos remerciements pour la manière prompte et équitable avec laquelle cette compagnie nous a payé l'assurance sur la vie de notre frère, le Révérend Messire Alphonse Gauvreau, assuré depuis deux ans et mort cette automne. SEVERE GAUVREAU & FRERE, Trois-Rivières, 8 février 1875.

A l'enseigne de la Cotte d'Armes du Pape.

No. 270 RUE NOTRE-DAME MONTREAL. No. 270 RUE NOTRE-DAME MONTREAL. MM. COUTU, VILLENEUVE & CIE. IMPORTATEURS D'ORNEMENTS ET BRONZES D'EGLISE EN GROS ET EN DETAIL. Montréal, 21 Octobre, 1874.

LA CIE. DE PIANOS FORTE DE BOSTON & NEW-YORK

No. 430 & 432, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

SPACIEUSE SALLE DE PIANOS Assortiment Complet à ce magasin

PIANOS, ORGUES, HARMONIUMS, VIEUX PIANOS EN ECHANGE. Au Clergé ET AUX Maîtres de Musique. Vendus à des Conditions Libérales. GARANTIS POUR CINQ ANS.

AGENTS POUR LES CELEBRES MANUFACTURES SUIVANTES; Albert Weber, Pianos, New-York, Hallet, Davis & Co., Pianos, Boston, C. D. Pease & Co., do do Hy. F. Miller & Co., do do J. & C. Fischer do do Geo. Wood's Organs, do do THOS. A. HAINES, Gérant, Montréal, 22 oct. 1874.

Une chance pour les marchands de bois de corde

Les sousignés offrent en vente 50 lots de terre de 100 arpents en superficie chacun situés à 6 milles du fleuve St. Laurent, le long d'une rivière flottable, sur la Seigneurie de Ste. Anne de la Vérande. Ces lots sont convertis d'érable, merisier, cèdre et pinette; comprennent un excellent terrain propre à la culture et se trouvent au centre d'une nouvelle paroisse. P. P. V. DUTREMBLAY, P. G. BEAUDRY, Ste. Anne la Parade, dec. 1874.

AVIS.

Si se trouvait actuellement quelque place d'école vacante peu éloignée de l'église, Mlle Elise Larivière serait prête à en prendre la direction à des conditions raisonnables. Les Trois-Rivières, 22 janvier 1875.

A LOUER.

La maison connue sous le nom de St. Maurice Saloon avec ameublement complet, savoir: une table de pique-nique, 2 tables de billard, avec accessoires, tables, chaises, gravures, etc aussi, la barre (barrette) avec carafes, etc. Pour les conditions s'adresser à JOSEPH DUFRESNE, Trois-Rivières, 11 janvier 1875.

NOUVEAU MAGASIN.

Le sousigné vient d'ouvrir un magasin de Provisions de première classe, à l'enseigne de l'Inde en rue du Platon. Le public est respectueusement invité à venir faire une visite à son établissement avant d'aller acheter ailleurs. On trouvera à ce magasin, Fleur, fard, Thé, Syrop, Liqueurs assorties, et généralement tous les effets que l'on trouve dans les magasins d'Épicerie les mieux approvisionnés. Les marchands de la campagne trouveront le meilleur assortiment de tabac en poudre en gros et en détail. Une visite est sollicitée. JAMES BAILEY, Trois-Rivières, 7 Juin 1874.

AVIS.

Le Sousigné étant décidé d'abandonner son présent commerce offre en vente son

FONDS DE MAGASIN.

DANS SES BATISSSES NEUVES Coin des rues du Platon et du Fleuve AU PREMIER PRIX D'ACHAT CONSISTANT EN Epicerie, Vins, Liqueurs de toutes sortes, Aussi à louer pour le 1er mai prochain, le magasin qu'il occupe maintenant, ainsi que les 4 autres qui l'avoisinent avec des logements au-dessus des Magasins. Sans contredit les meilleures places de commerce de la ville, presqu'en face des quais de la Compagnie Richelieu, JAMES SHORTIS, Trois-Rivières, 24 déc. 1874.

Semoir, Herse et Rouleau Combinés de J. & S. VESSOT.

Patentés le 1er Nov. 1869, Premiers prix à l'Exposition Provinciale de Montréal en 1870 et 1874 de Québec en 1871 et d'Hamilton en 1872.

MACHINES AMÉLIORÉES.

Grande économie de temps, de main d'œuvre et de semence. Rendement meilleur. Le prix des semoirs avec les frais de transport extra est de \$110.00 comptant, ou bien vendus par terme à d'autres conditions. Pour plus amples informations s'adresser aux propriétaires, à Mess. J. & S. Vessot de Joliette, P. Q.

Voici les noms de quelques-uns de leurs agents: TREFLE MORRISSETTE, pour Trois-Rivières, ALPHONSE LEVESQUE, pour St. Grégoire, WILLIAM CARRIER, pour Québec, Joliette, P. Q. 14 Juin 1874.—m. Nous sousignés, certifiés par les présentes, que le vingt-cinquième jour de mai dernier, nous avons fait l'essai du semoir de MM. J. & S. Vessot de Joliette, en présence de plusieurs personnes, et nous avons constaté qu'il était très facile de semer en douze heures (30) trente sixminots de grain, herse, roulé et aussi la iraine pour foin ou pâturage, et nous n'hésitons pas à dire qu'en semoir de cette nature fait l'ouvrage de trois ou quatre hommes et de cinq ou six chevaux. OLIVIER DUVAL, TREFLE MORRISSETTE

Magasin de Chapeaux.

UN grand assortiment de Chapeaux tels que: Panama, Leghorn, Paille, Toile, etc., des meilleures fabrications de Paris et de Londres. On reçoit tous les semaines les dernières formes de chapeaux les plus en vogue à Montréal. Prix très modérés. MANUFACTURE DE GRINOLINE, U. P. BUREAU, Trois-Rivières, 19 mai 1875.

A VENDRE.

Une belle propriété située dans la rue principale de la ville de Nicolet avec une maison, boulangerie et autres bâtiments dessus construits. Conditions faciles. S'adresser à P. DESILETS, Ecr., sur les lieux ou au sousigné. P. ROBERGE, St. Prosper 9 janvier 1874.

Maison à Vendre.

Une excellente maison en bois avec dépendances, en placement etc. dans la rue du couvent des Sœurs de Charité. S'adresser à JOS. SAMSON, Père, Trois-Rivières, 11 janvier 1874.

La Rue Ville

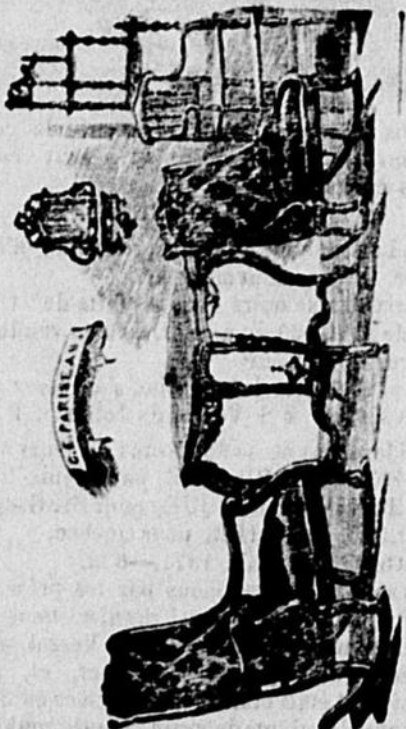
Vis-à-vis le Grand Séminaire des Trois-Rivières.

Map of streets: RUE CHAMPLAIN, RUE ST ALFRED, RUE ST JULIE, RUE DES CHAMPS, RUE ST THOMAS. Includes an illustration of a house.

60 LOTS A VENDRE.

Aussi une Terre dans la Paroisse Mont-Carmel, rang St-Félix, de 4 arpents de front sur 30 de profondeur... Les Trois-Rivières, le 22 Juin 1874.

ENTREPOT d'EBENISTERIE. ET GRANDE MANUFACTURE DE MEUBLES DE PREMIERE CLASSE.



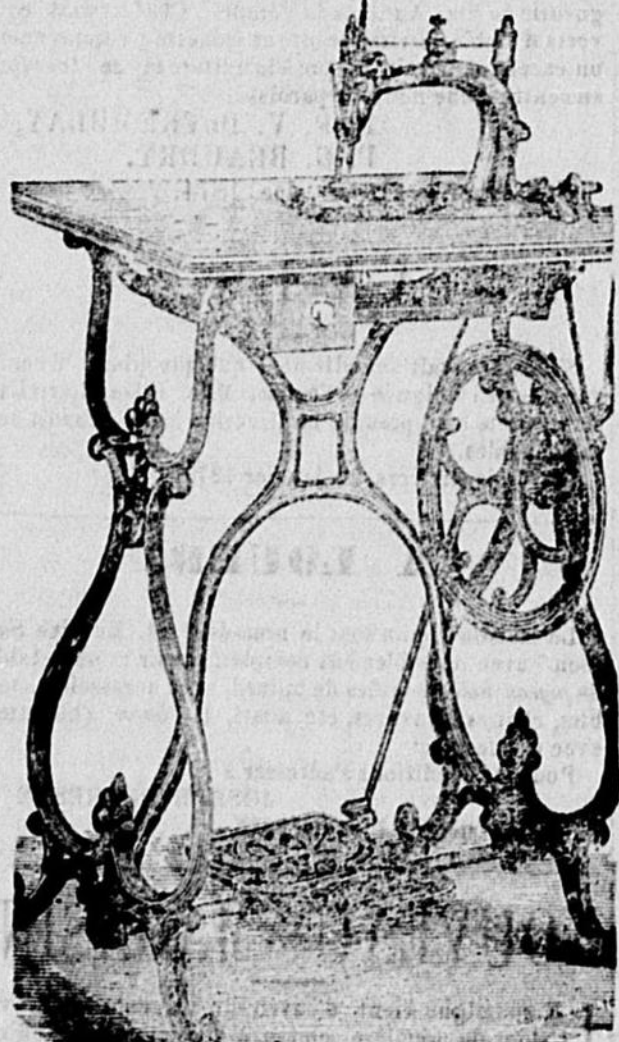
C. E. PARISEAU.

Dont la clientèle toujours croissante est le meilleur témoignage en faveur de l'excellence des meubles... No. 449 RUE NOTRE-DAME (PARTIE OUEST).

On ne craint pas d'affirmer qu'il est en possession de plus beaux Dessains de meubles... M. PARISEAU, entend continuer l'industrie de la réparation des meubles, matelas à ressorts, Etc. Etc.

LA "CITOYENNE" Compagnie d'Assurance du Canada (SUR LA VIE ET CONTRE LES ACCIDENTS) Bureau Central: 175 RUE ST. JACQUES MONTREAL.

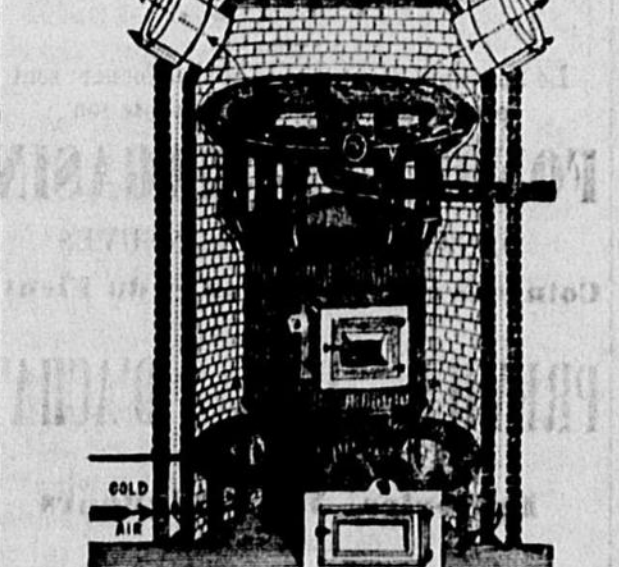
Cette Compagnie offre les plus solides garanties de solvabilité et a prouvé par la déclaration d'un dividende dans les cinq premières années de son existence... 1er Octobre 1874.



Machines à coudre de tous sorts vendues par J. Q. Page, rue du Platon Trois-Rivières de \$5 à \$20 au-dessus du prix qu'on pourra se les procurer partout ailleurs.

J. Q. PAGE, Dentiste. Trois-Rivières, 19 février 1874.

MAGASIN CANADIEN DE FERRONNERIES.



H. BELIVEAU. IMPORTATEUR DE FERRONNERIES ET FABRICANT DE FERRONNERIES. ENSEIGNE DE L'ÉCOLE ET DE CADENAS. Nos. 193 et 195, Rue St Paul - Montréal.



PHI. GRAVEL. MARCHAND-TAILLEUR.

Le soussigné remercie le public en général du libéral encouragement qu'il a reçu et espère par le plus d'attention qu'il portera à servir ses pratiques mériter encore le même patronage qu'on a bien voulu l'honorer depuis près de 25 ans.

IMPORTATION NOUVELLE. FRANÇOIS GELINAS, MARCHAND DE NOUVEAUTÉS.

M. GELINAS vient de mettre son magasin sur le meilleur pied possible. On trouvera constamment les marchandises sèches les plus en renom et les plus variées que l'on puisse trouver en ville et à des prix très réduits.

BUREAU DE POSTE des TROIS-RIVIERES. Arrivée et départ des malles pour l'Été.

Commencer du 1er Mai 1874, jusqu'à nouvel avis, les malles arriveront et se fermeront à ce bureau comme suit:

Table with columns: Arrivée, Départ, Malle pour Montréal, Malle pour les Townships de l'Est, Haut Canada, Etats-Unis, St. Grégoire, Nicolet, etc.

A VENDRE. Hareng Labrador No. 1, Morue en Quart et en draft, 200 Quintaux Morue Sèche, Saumon, Truite, Marquiseau, huile, etc.

—AUSSI— Lard Noces et Saïndoux en sceau, —AUSSI— Un grand Lot de vieux cuivre rouge et jaune

Grande Vente de Lots à Bâti. Le Séminaire des Trois-Rivières offre en vente Quatre vingt lots magnifiques, situés dans le voisinage du nouveau Séminaire.

A VENDRE. E soussigné a constamment en mains et à vendre 1. toutes espèces de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de sapin, d'épinette et de pruche de toutes dimensions et qualités, spais un pouce et demi d'épaisseur en mo

Bardeaux, Lattes, Madriers, Cadres, Plinthes, Portes et chassis, Boîtes d'emballage Etc., Etc., Etc

MAGASIN D'ÉPICERIES, FERRONNERIES, VAISSELLES, QUINCAILLERIES, &c., &c.

L'importation que l'on a fait ce printemps est très considérable vu les réparations que l'on a fait subir à la bâtisse ce qui met en état de satisfaire les personnes les plus exigeantes sous tous les rapports.

THOMAS BOURNIVAL. MAGASIN D'ÉPICERIES, FERRONNERIES, VAISSELLES, QUINCAILLERIES, &c., &c.

L'importation que l'on a fait ce printemps est très considérable vu les réparations que l'on a fait subir à la bâtisse ce qui met en état de satisfaire les personnes les plus exigeantes sous tous les rapports.

LAVEZ VOTRE LINGE

SANS Y TOUCHER LA LAVEUSE A VAPEUR "NON-PAREILLE" Patentié le 17 Avril 1874, Produit seule ce merveilleux résultat!

Vous n'avez qu'à jeter votre linge dans la machine et il en sort parfaitement net sans que vous y touchiez le certificat ci-dessus des Dames qui se sont procuré cette Laveuse atteste son efficacité.

J. B. CANYRE, Agent. Bureau: 233, Rue Notre-Dame, au-dessus de MM. Dufresne et McGarthy, Agent pour Trois-Rivières, J. N. GODIN, Rue du Platon, Montréal 9 Nov 1874

FELIX CRAMER. GRAVEUR ET DESSINATEUR SUR BOIS ET MÉTAL.

620, Rue Craig, (près de la Rue St. George). Toutes sortes de gravures sur bois ou sur métal, enroulés ou enroulés dans un style supérieur et à des prix très modérés. Montréal, 9 juin 1874.

REÇU PAR LES DERNIERS STEAMERS 1000 DOZ. DE CHAPEAUX, HAUTE NOUVEAUTE

DERNIER GOUT EN FEUTRE, LAINE, TOILE, PAILLE, CASTOR (Soie), SATIN, GLISSE, LEGHORN, &c.

BON MARCHÉ A VENDRE En GROS Seulement

HENRY M. BALGER. Trois-Rivières, 19 avril 1874

LOUIS MORRISSETTE, MARCHAND DE MEUBLES, Rue St. Georges.

ENTREPOT DE MEUBLES DE PREMIERE CLASSE, Meubles réparés à ordre. Peintures de toutes sortes Huites, etc.

Compagnie d'Assurance Impériale CONTRE LE FEU. ÉTABLI EN 1803.

Bureau en Chef: 100 Old Broad et 16 Pall Mall, 10 LONDRES. Agence pour le Canada: 611 et 615 Rue St-François-Lévesque, MONTREAL.

Capital souscrit et placé: UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING

Les assurances contre les pertes par le feu s'effectuent aux conditions les plus favorables, et les pertes sont réglées sans en retarder au Bureau à Londres. Il n'y a aucun frais à payer pour les Polices ou les endorsements.

WILLIAM HEBER RINTOUL, Agent-Général pour le Canada. CHARLES DUMOULIN, Agent pour les Trois-Rivières, Rue des Champs, Les Trois-Rivières, 21 mai 1873.

Le Journal des Trois-Rivières. Est imprimé et publié par GÉDEON DESILETS, Propriétaire-Éditeur, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés franco, à l'imprimerie Rue St. Antoine, en face du magasin de M. J. G. Luckeroff, les Trois-Rivières.

Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les LUNDI et JEUDI de chaque semaine. PRIX DE L'ABONNEMENT: Pour douze mois..... \$2.50 " six ..... 1.25 Pour les Etats-Unis..... 3.00 en Or. Invariablement payable d'avance.

On ne peut s'abonner pour moins de six mois. Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arrérages s'il y en a.

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont taxées sur type Brevés, &c. conditions suivantes: Première insertion, par ligne..... \$0.05 Chaque insertion suivante par ligne..... 0.02 Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

Toute correspondance, etc., doit être munie d'un nom responsable.

Adresses d'Affaires.

ALFRED DESILETS, Avocat.—Bureau, rue St. Jos. pl. Les Trois-Rivières, 21 mai 1873. M. LHIOT & COOKE.—voies. BUREAU—111-112 RAYNEUR. Trois-Rivières 25 Nov 1874

TURCOTTE, PAQUIN & TURCOTTE, Avs. Bureau:—Rue des Champs, en face du Palais de Justice.

MM. Turcotte, Paquin & Turcotte suivront régulièrement le Circuit de la Rivière-du-Loup. ARTHUR TURCOTTE, L. S. PAQUIN, LOUIS TURCOTTE Trois-Rivières, 20 Août 1872.—1 a.

CHARLES DUMOULIN, Avocat.—Bureau rue des Champs, à côté de la résidence de Sévère Dumoulin, Esq. Sheriff, près du Palais de Justice, Les Trois-Rivières, 25 octobre 1871.

ÉPHREM DUFRESNE, Avocat.—Bureau, coin des rues Royale et des Forges. Les Trois-Rivières, 30 mai 1873

H. R. DUFRESNE, Notaire Public et Syndic Officiel.—Bureau: Rue Notre-Dame. Les Trois-Rivières, 24 avril 1871.

P. O. GUILLET, Notaire.—Bureau, rue Alexandre. Trois-Rivières, 1er juillet 1874.

RUPERT G. LEBARRE Notaire: Bureau Coin des Rues Hart et Bonaventure, Trois-Rivières 16 mai 1874.

Dr. PAGE, Rue du Platon, Trois-Rivières, Dentiste et Marchand de toutes sortes de Machines à Coudre, de Pianos, Mésodiums, Orgues et autres instruments de musique. Les prix sont plus bas que l'on puisse trouver en Canada. Les Trois-Rivières, 21 mai 1870.

RYAN & RICKARY, Auctioneers and Commission Merchants, Notre-Dame Street.—CONSIGNMENTS respectfully solicited, charges moderate, and returns prompt. Three Rivers, May 2nd 1873.

O. HARRY DE CHATILLON. MARCHAND ET IMPORTATEUR D'ARTICLES DE MUSIQUE ET DE LIBRAIRIE. NICOLET.

Bureau de collection et d'Assurance sur la vie et contre le feu pour le district des Trois-Rivières, Affaires gérées avec soin et diligence.

ÉPHREM DUFRESNE, P. O. TRUDEL, Avocat. Agent collecteur. Rue Notre-Dame, porte voisine de H. R. Dufresne libraire. Trois-Rivières, 9 oct. 1873.

GEORGES BALGER. IMPORTATEUR ET COMMISSIONNAIRE EN GROS SEULEMENT COIN DES RUES NOTRE-DAME & ALEXANDRE Trois-Rivières 5 Novembre 1873.

LAJOIE & Frère. MARCHANDS DE MARCHANDISES SECHES. Rue Notre-Dame. Trois-Rivières, 24 février 1873.

DUPONT PAPER CO. ont l'honneur d'informer le public en général qu'ils ont ouvert leur Bureau, N° 37, RUE ST. PAUL, et qu'ils sont prêts à recevoir les ordres pour Papier à Journaux, Papier Foolscap, Papier de Lettres, Livres, etc., etc. Québec, 9 Nov. 1874.—1 an.

DEPARTEMENT DES DOUANES. OTTAWA, 16 mai 1873. Escompte autorisé sur les envois Américains jusqu'à nouvel ordre: 10 p. cent. R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes 16 mai 1873.—j. n. o. 5

SIROP DE GOMME D'ÉPINETTE ROUGE DE GRAY. Pour le Rhume, la Toux, l'Enrouement et les Affections des Bronches et de la Gorge.

Lorsqu'Jacques-Cartier remonta pour la première fois le St. Laurent, le remède employé constamment par les Indiens et sur lequel ils comptent pour la guérison de différentes maladies, était les gommes de gomme-sorbitane de l'Épinette Rouge (Abies balsamea) qui était donnée avec du sucre d'érable. Les premiers colons français remarquant ses effets bienfaisants dans les affections pulmonaires, l'adoptèrent promptement comme un remède de famille, et il a toujours été grandement estimé par eux jusqu'à ce jour. Les colons, cependant, prennent cette gomme dissoute dans l'alcool, et par cette méthode beaucoup de ses propriétés particulières sont perdues. Dans ce Sirop, se trouve contenue une grande quantité de gomme bien dissoute, et qui, préparée à une température élevée, conserve à ce remède toutes ses propriétés Balsamiques, Adoucissantes, Expectorantes et Toniques. PRIX: 25 CTS. PAR BOUTEILLE. Seul manufacturier HENRY R. GRAY, Pharmacien, Montréal.

En vente par tous les Pharmaciens et les Marchands de la campagne. N. B.—Les mots "Sirop de Gomme d'Épinette Rouge" sont enregistrés comme marque de Fabrique et toutes infractions seront poursuivies selon la loi. 11 Novembre, 1874.

LA BANQUE DE QUEBEC. DEPARTEMENT D'ÉPARGNES DES TROIS-RIVIERES. La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de CINQ PAR CENT par an. Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable, l'intérêt étant toujours payable de la date des dépôts jusqu'au temps où les dépôts seront retirés. J. SMITH, AGENT. Trois-Rivières, 17 Juin 1874